Le regroupement spécifique pour les formateurs CFA-CFPPA complémentaire du regroupement disciplinaire

Il est organisé par les inspecteurs de la formation professionnelle continue et apprentissage, Mmes et MM. Desmazeau, Hascouet, Maraquin, Michel et Tosi. Le suivi logistique est confié à l'Institut Agro Dijon/DIRED.

Son objet est centré sur les spécificités de la mise en œuvre des formations et des évaluations en CFA et en CFPPA. Les thèmes abordés lors de ce regroupement s'appuient sur les travaux effectués lors du regroupement disciplinaire et du regroupement régional de pairs.

Ce regroupement se déroulera en distanciel sur une durée impérative de 4 demi-journées et aura lieu en semaines 47, 48 et 49.

L'agent s'inscrit au regroupement souhaité lors de son inscription au dispositif TUTAC.

- Session 1 : du mardi 22 novembre 2022 à 14 heures au jeudi 24 novembre 2022 à 12 heures,
- Session 2 : du mardi 29 novembre 2022 à 14 heures au jeudi 30 novembre 2022 à 12 heures,
- Session 3 : du mardi 06 décembre 2022 à 14 heures au jeudi 08 décembre 2022 à 12 heures.

Un nombre maximal de participants par session étant défini, il est impératif lors de l'inscription de formuler systématiquement un second choix.

Date limite d'inscription à ce regroupement : 12 novembre 2022 – 18h00

Un nombre maximal de participants par session étant défini, il est impératif lors de l'inscription de formuler systématiquement un second choix.

⇒ lien vers le programme du regroupement

Programme du regroupement spécifique pour les formateurs de CFA/CFPPA

Durant ces quatre demi-journées, seront abordés les points suivants :

- Le métier de formateur
 - La diversité des activités
 - La déontologie
- o Le cadre spécifique dans lequel le formateur intervient
 - L'environnement de la FPC et de l'apprentissage : cadre réglementaire, partenaires
- o L'alternance l'individualisation l'évaluation
- o Des choix pédagogiques à intégrer dans le cadre d'une approche globale de la formation et de l'habilitation pédagogique